

PACK COFI

Pour un désherbage complet tout en souplesse

Nouvelle Réglementation



√ 3 matières actives

3 modes d'actions différents et complémentaires.

- ✓ **Une souplesse d'emploi** COFI est utilisable sur de nombreuses céréales en pré ou post-levée.
- ✓ Une efficacité optimisée Un pack efficace contre dicotylédones et graminées.

PACK COFI: 10L CODIX® + 10L LINATI®

CODIX®

Composition:

Diflufenicanil 40 g/L + Pendiméthaline 400 g/L.

Mode d'action: Bloque la germination des graines, la croissance des jeunes plantules et maîtrise ainsi les levées échelonnées

Conditionnement: Bidon 10L

LINATI®

Composition:

Prosulfocarbe 800 g/L.

Mode d'action: Agit de manière préventive sur les graines en germination et curative sur les jeunes plantes (jusqu'à 2 feuilles).

Conditionnement: Bidon 10L

GROUPE 15 HERBICIDE

PACK COFI

		Culture associée pour le produit	Dose max d'emploi	Nombre d'application/ an	Délai avant récolte	Zone Non Traitée par rapport aux points d'eau	Zone Non Traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente	DSPPR***
LINATI®	15105912 – Blé*désherbage	Blé tendre d'hiver, triticale	3 L/ha	1	Traiter de la pré levée (BBCH 00) jusqu'à trois feuilles étalées(BBCH 13)	ZNT 5 mètres		20 mètres (réductibles à 10 si matériel permettant une réduction de 90% de la dérive)
	15105913 – Orge*désherbage	Orge d'hiver	3 L/ha	1	Traiter de la pré levée (BBCH 00) jusqu'à trois feuilles étalées (BBCH 13)	comportant un DVP de 5 mètres **		
	15105912 – Blé*désherbage	Blé dur d'hiver	3 L/ha	1	Traiter de la pré levée (BBCH 00) jusqu'à trois feuilles étalées (BBCH 13)	ZNT 5 mètres		
CODIX®	Blé*Désherbage*	Blé tendre d'hiver Blé dur d'hiver Triticale	2,5 L/ha	1	90 jours	ZNT 20 m comportant un DVP de 5m **	: 5 mètres	
	Orge*Désherbage*	Orge d'hiver	2,5 L/ha	1	90 jours	ZNT 20 m comportant un DVP de 5m **		

CODIX®

Composition Diflufenicanil 40 g/L. + Pendiméthaline 400 g/L.

LINATI®

Composition Prosulfocarbe 800 g/L.

* Ne pas traiter au moment de la levée de la 05 (BBCH à BBCH

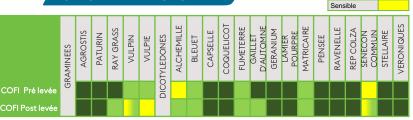
Sous réserve du respect des articles 12, 14 et des conditions mentionnées à l'annexe 3 de l'arrêté du 12 certembre 2004.

du 12 septembre 2006 *** Distance personnes présentes / résidents (DSPPR) : Distance minimale à respecter entre la rame de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des

rance ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant ment de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014. ention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-confamité de cet élargissement permis par ce catalogue. Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR u niveau de l'Utilion Européenne, consultables à l'adresse : <a href="https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pest

DESCRIPTIF DU PRODUIT

SPECTRE D'EFFICACITÉ



STADES D'APPLICATION

ODIX® 2L/ha + Linati® 2L/ha





PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Pour l'application du produit (pack), utiliser un dispositif homologué (buses anti-dérive) pour limiter la dérive de pulvérisation (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture). info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2023-282
- Pour les applications d'automne et afin de limiter la contamination des cultures non cibles :
- dans le cas de cultures non cibles situées à moins de 500 mètres de la parcelle traitée : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures, dans le cas de cultures non cibles situées à plus de 500 mètres et à moins d'un kilomètre de la parcelle traitée :
- ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures,
- ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée.

Les cultures non-cibles concernées figurent dans un liste actualisée mise à disposition des utilisateurs par le titulaire de l'autorisation. Cette liste de cultures susceptible d'être modifiée par l'Anses dans le cadre de la Phytopharmacovigilance

LINATI

LINATI®: AMM N° 2190246 - EC-Concentré émulsionnable - Prosulfocarbe 800 g/L - Danger - H304 ● H315 ● H317 ● H319 ● H410 ● EUH401.

CODIX® : AMM № 2130140 – SC-Suspension concentrée – Diflufenicanil 40 g/L + pendiméthaline 400 g/L – Attention – H 3 61d • H410 • EUH208 • EUH401. Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-

vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto._@Marque déposée Adama France s.a.s.- RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Octobre 2023. Annule et remplace toute version précédente.

Très sensible

Assez sensible

LINATI®

DANGER

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.





CODIX®

ATTENTION

H361d: Susceptible de nuire au fœtus

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets à long terme.

EUH208: Contient de la pendiméthaline et du 1,2-

benzisothiazol-3(2H)-one . Peut produire une réaction allergique.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques

pour la santé humaine et l'environnement.







ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél.: 01 41 47 33 33 |